

## L'hebdo

Aperçu des activités de la semaine  
du lundi 17 au dimanche 23 septembre 2018

---



**POLICE**  
RIVIERA

**298 interventions**

---



**AMBULANCE**  
RIVIERA

**78 interventions**

---



**PROTECTION**  
**CIVILE** RIVIERA  
PAYS-D'ENHAUT



**SDIS**  
RIVIERA

**17 interventions**

---

## **Interventions diverses**

*Les aspects à caractère judiciaire ne sont pas développés dans l'hebdo.*



**Blonay**



### **22.09.2018 - 1500 : sauvetage au terrain de football**

Un enfant se coince une jambe entre les barreaux métalliques d'un but de football. Intervenant avec un camion de secours routier, les sept pompiers mobilisés utilisent un écarteur hydraulique, habituellement employé pour les désincarcérations lors d'accidents de la route.



**Chardonne**



### **19.09.2018 - 2325 : longue pollution routière**

Une moto perd une importante quantité d'huile de moteur sur une distance d'environ 500 mètres, sur la route de Lausanne. Cinq pompiers interviennent pour circonscrire la pollution, avec notamment un camion de lutte contre les événements chimiques. Ils terminent leur mission à plus d'une heure du matin.



**Jongny**



### **17.09.2018 - 1720 : un feu en pleine forêt**

Un bout de tronc d'arbre, utilisé comme bûche finlandaise, est en train de brûler en pleine forêt, dans les hauts de la commune. Cinq pompiers sont mobilisés pour éviter toute propagation à la végétation environnante.



**Montreux**



### **Clarens, 18.09.2018 – 1820 : activités accessoires au volant**

Lors d'un contrôle de circulation, les policiers interpellent et dénoncent à l'autorité compétente deux conducteurs qui manipulent leur téléphone portable alors qu'ils circulent sur la route de Chailly.

### **20.09.2018 – 1633 : possession de produits stupéfiants et scandale sur la voie publique**

En cours de patrouille pédestre sur le quai des Fleurs, les policiers sentent des relents de marijuana et interviennent auprès d'un groupe de jeunes. L'un d'eux refuse de collaborer et lève la voix, provoquant un attroupement autour du contrôle. Une seconde patrouille est requise en renfort. Finalement, l'intéressé avoue détenir de la drogue et la remet aux policiers. Le sachet de marijuana est saisi et son détenteur dénoncé à l'autorité compétente.

#### Clarens, 22.09.2018 – 2220 : troubles de la tranquillité

Sur sollicitation pour des nuisances, les policiers se rendent dans une maison sise dans un quartier d'habitations. Sur place, ils rencontrent le propriétaire des lieux qui a organisé une soirée privée réunissant une quarantaine de convives et durant laquelle se déroulent des concerts. La patrouille fait cesser la musique et annonce une dénonciation aux dispositions du Règlement général de police intercommunal.

#### 23.09.2018 – 0015 : nuisances sonores

En cours de patrouille pédestre, les policiers interceptent un automobiliste qui accélère fortement sur la Grand-Rue, en occasionnant de la pollution sonore. Il est dénoncé à l'autorité compétente pour infraction aux dispositions de la Loi sur la circulation routière.

#### Glion, 23.09.2018 – 0025 : troubles de la tranquillité

Les policiers sont requis pour des nuisances sonores provenant d'une habitation. Sur place, ils rencontrent une jeune femme qui fête son anniversaire. Ils font cesser la musique et lui annoncent une dénonciation aux dispositions du Règlement général de police intercommunal.

#### Clarens, 23.09.2018 – 0135 : nuisances sonores

L'intervention des policiers est requise à la plage du Pierrier pour des nuisances sonores occasionnées par deux jeunes écoutant de la musique au moyen d'un amplificateur de son. La musique est arrêtée et le propriétaire du dispositif dénoncé pour infraction aux dispositions du Règlement général de police intercommunal.



**St-Légier – La Chiésaz**



#### 20.09.2018 – 0025 : possession et conduite sous l'influence de stupéfiants

Lors d'un contrôle de la circulation au giratoire du Genévrier, une patrouille de Police Riviera intercepte et dénonce à l'autorité compétente un automobiliste conduisant sous l'influence de stupéfiants et détenant un joint de marijuana dans son paquet de cigarettes.



**Vevey**



#### 21.09.2018 - 1800 : sauvetage avec l'échelle automobile

Des équipages d'Ambulance Riviera et du SMUR prennent en charge un citoyen nécessitant des secours sanitaires dans un locatif de la place de l'Ancien Port. Six pompiers sont alarmés pour leur porter assistance et procéder à l'évacuation de la victime avec leur échelle automobile de 30 mètres.



#### 22.09.2018 – 0230 : troubles de la tranquillité

Police Riviera est requise à deux reprises suite à des nuisances sonores provenant d'un appartement à l'avenue de la Gare. Sur place, les policiers rencontrent le locataire, fortement alcoolisé, qui a organisé une fête regroupant une dizaine de personnes. Ils font cesser la musique et lui annoncent une dénonciation aux dispositions du Règlement général de police intercommunal.

### 23.09.2018 – 0049 : troubles de la tranquillité

Police Riviera est requise dans un logement de la rue du Conseil, d'où proviennent des nuisances sonores occasionnées par une fête d'anniversaire. Priée de cesser les festivités, la locataire est dénoncée pour infraction aux dispositions du Règlement général de police intercommunal.

### 23.09.2018 – 1600 : scandale et insulte au bord du lac

Police Riviera est requise au bord du lac auprès d'un pêcheur alcoolisé qui insulte plusieurs baigneurs, dont des enfants. L'intéressé, au comportement agité et agressif, est conduit au poste de police. Ne s'agissant pas de son premier esclandre, son carnet de pêche est saisi et transmis au service compétent. L'intéressé est informé d'une dénonciation aux dispositions du Règlement général de police intercommunal.



## Radars mobile

Date	Lieu	Vitesse limitée	Vitesse la plus élevée	Véhicules contrôlés	Véhicules dénoncés	% des usagers en infraction
19.09.18	Jongny, ch. de la Tuilière	30 km/h	47 km/h	*	27	*

\* contrôle effectué avec un appareil radar laser qui ne permet pas de comptabiliser le nombre de véhicules contrôlés

## Radars fixe

Lieu	Vitesse limitée	Véhicules contrôlés	Infractions		% des usagers en infraction
			Feu rouge	Vitesse	
Clarens, Av. E.-Rambert	50 km/h	19'279	16	0	0.082 %